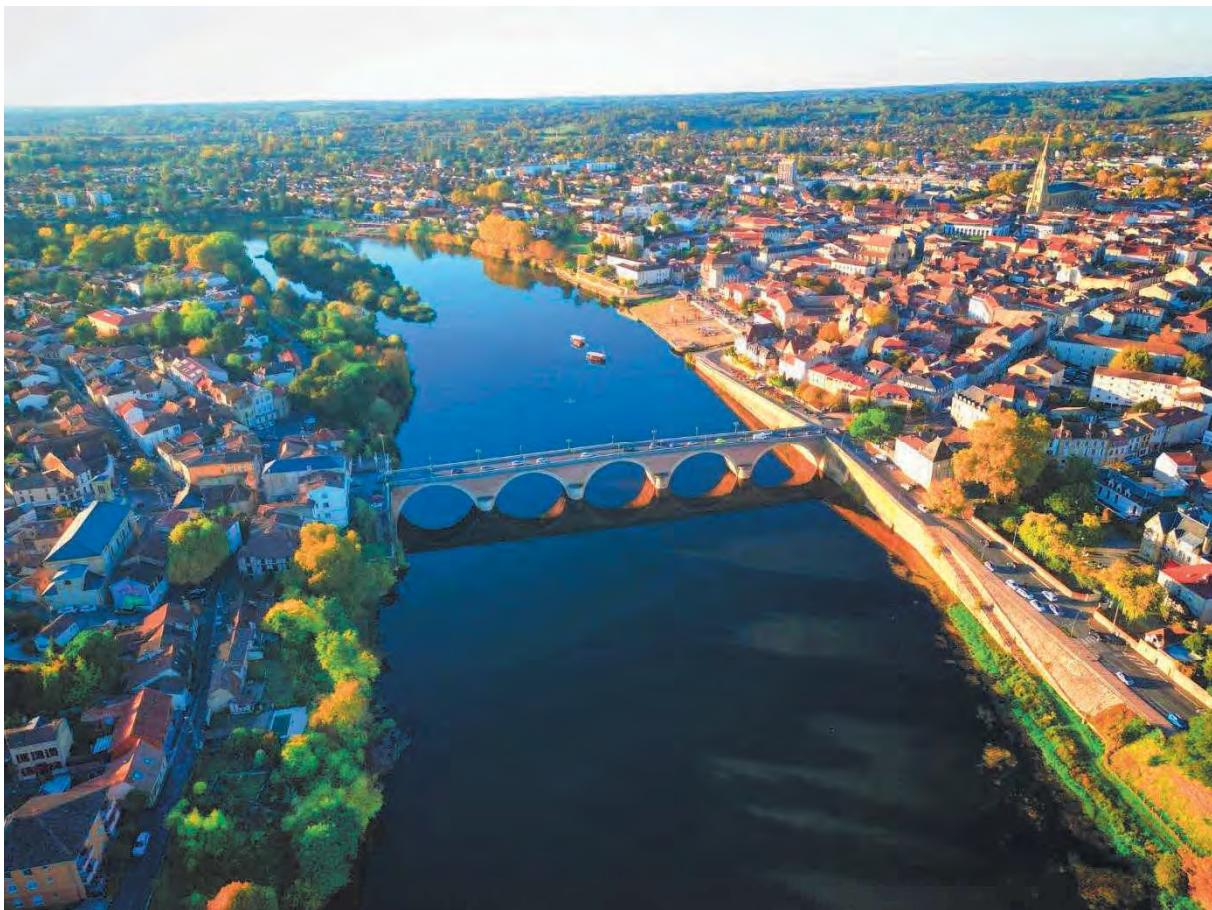


2026



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025
COMMUNE DE BERGERAC

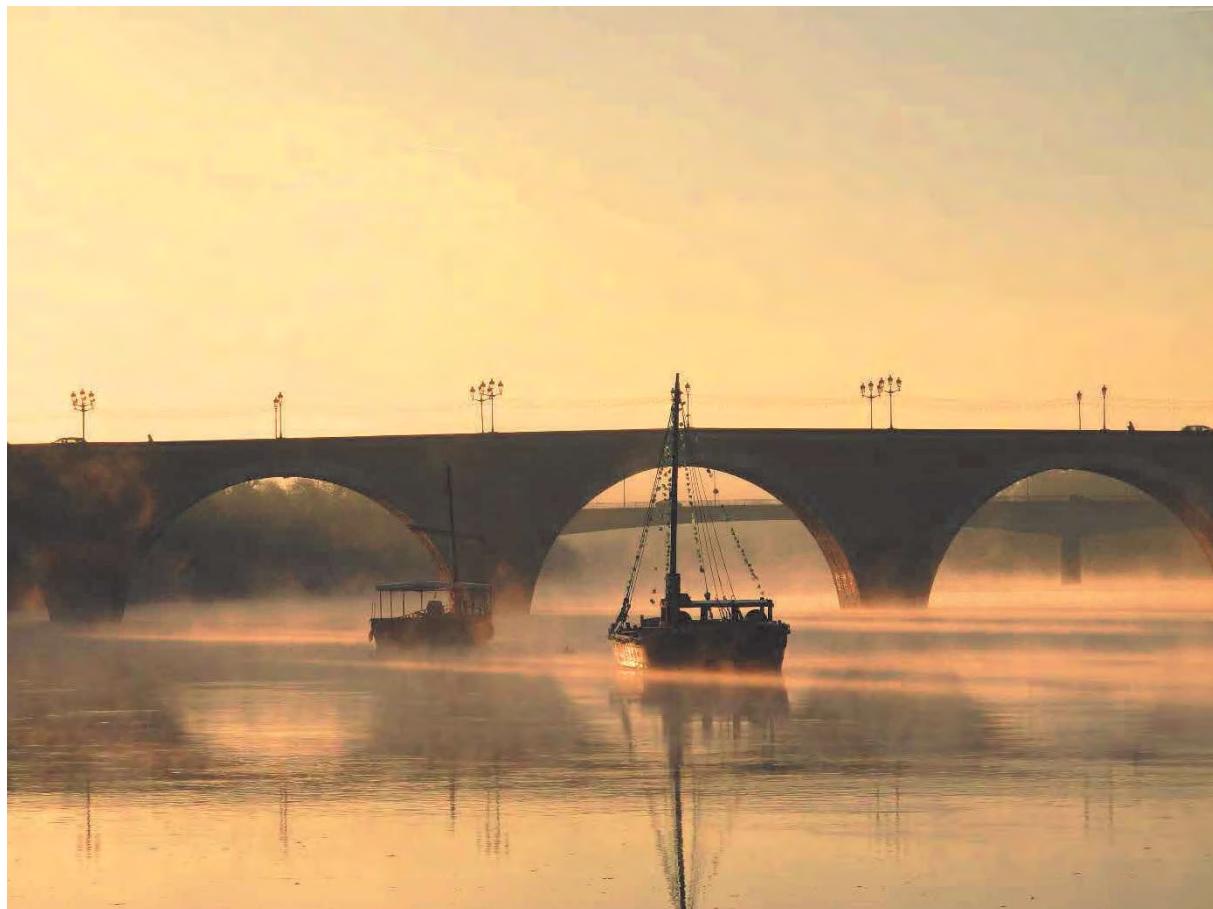


PRO

I. Table des matières

I.	Table des matières	3
	Partie 1.....	8
	Le contexte macroéconomique.....	8
A.	Monde : Ralentissement et divergences régionales	8
B.	Europe : des divergences internes prononcées.....	9
C.	France : Entre instabilités et crises de confiance.....	11
	Partie 2.....	17
	La Loi de Finances et les Collectivités.....	17
A.	La loi de programmation des finances publiques.....	17
B.	Les dispositions de la Loi de Finances impactant les collectivités et la Ville de Bergerac.....	18
1.	La dotation globale de fonctionnement (DGF):	18
2.	Le fonds de compensation de la TVA :	18
3.	Le doublement du DILICO :	19
4	Les autres dispositions concernant l'investissement	19
	Partie 3.....	22
	La situation de notre Collectivité	22
A.	L'exécution budgétaire 2025 :	22
B.	La Trésorerie :.....	23
C.	Les niveaux d'Epargne	24
	Partie 4.....	26
	La préparation du budget 2026 :	26
A.	La section de fonctionnement :	27
1.	Les recettes de fonctionnement du budget principal	27
i.	Fiscalité directe locale	27
ii.	Les Concours de l'État	27
iii.	Recettes issues de la tarification des services	28
iv.	Synthèse	28
2.	Les dépenses de fonctionnement	29
i.	Les charges à caractère général	29
ii.	Les dépenses de personnel	29
iii.	Les subventions de fonctionnement aux associations	32
iv.	Les autres dépenses de fonctionnement	32
v.	Synthèse	33

3.	L'Objectif global des dépenses de fonctionnement :	33
B.	La section d'investissement :	33
1.	Les recettes d'investissement :	33
i.	Le produit des amendes de police :	33
ii.	Les subventions :	34
iii.	Le programme de cessions :	34
iv.	Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et les autres recettes :	34
3.	Focus sur les emprunts :	35
i.	Situation de la dette au 31 décembre 2025 :	35
ii.	Répartition par prêteurs :	35
iii.	Répartition par structure de dette :	36
iv.	Charte GISSLER :	36
4.	Les dépenses d'investissement :	37
i.	Opérations structurantes :	37
ii.	Participations :	38
iii.	Autres opérations et investissements courants :	38
iv.	Budget participatif :	38
v.	Travaux en régie réalisés par le personnel de la collectivité :	38
C.	<i>Le budget vert :</i>	38
	Partie 5 :	41
	Les annexes :	41



PROJET

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il est obligatoire et doit être tenu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il donne lieu à un débat en conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 modifie le contenu de ce débat qui devient désormais un rapport sur les orientations budgétaires (R.O.B.) comprenant des informations telles que :

- Engagements pluriannuels envisagés ;
- État sur la structure et la gestion de la dette ;
- Présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le présent rapport doit être transmis au représentant de l'État et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il fait enfin l'objet d'une publication.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Partie 1

Le contexte macroéconomique

A. Monde : Ralentissement et divergences régionales

La croissance mondiale devrait ralentir, passant de 3,3 % en 2024 à 3,2 % en 2025, puis à 3,1 % en 2026. Les pays avancés enregistrent une croissance autour de 1,5 %, tandis que les pays émergents et en développement maintiennent un rythme juste au-dessus de 4 % selon le FMI (Fonds monétaire international).

L'inflation mondiale devrait se modérer, passant de 4,0 % en 2025 à 3,4 % en 2026, mais reste un défi dans certains pays. Les banques centrales, notamment aux États-Unis et en Europe, poursuivent un assouplissement monétaire progressif, ce qui pourrait soutenir l'activité économique.

Le taux d'inflation en zone euro s'établit à 2,2% en septembre 2025 contre 2% en août. Il était de 1,7% en septembre 2024, ce qui marque une accélération de l'inflation en un an.

La BCE (Banque centrale européenne) a maintenu ses taux d'intérêt inchangés en septembre 2025 (taux de dépôt à 2,00 %), estimant que l'inflation reste maîtrisée mais reste vigilante face aux pressions persistantes, notamment sur les services et les salaires.

Les prévisions de la BCE tablent sur une inflation moyenne de 2,1 % en 2025, puis une baisse à 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027, notamment en raison du ralentissement de la croissance des salaires, d'une demande contenue et d'un euro plus fort, et enfin de la modération des prix de l'énergie :

(Londres) - Prix au comptant en dollars US par baril

août 2025 : 67,9 dollar US

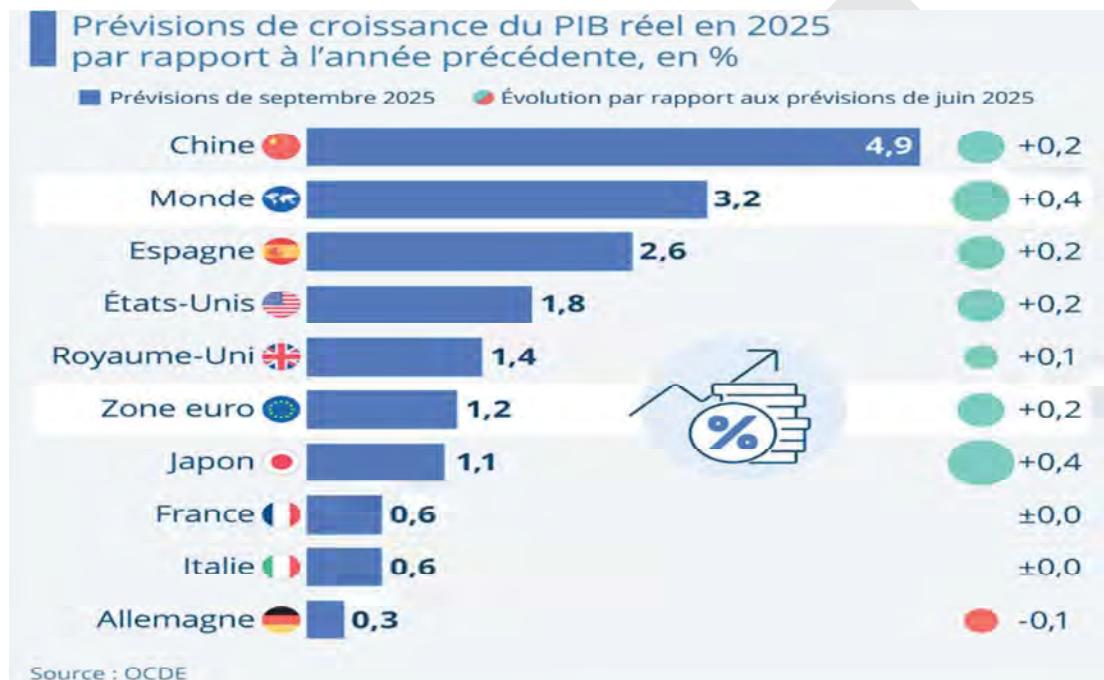
dollar US



Après un cycle de hausse de taux durant les 4 dernières années, la Fed (Réserve Fédérale des Etats-Unis) a abaissé ses taux directeurs d'un quart de point, ils se situent entre 4% et 4,25%. Face aux risques de ralentissement de l'économie américaine, d'autres baisses pourraient intervenir en 2025 et 2026.

De son côté la BCE conserve une position attentiste en maintenant ses taux à 2% en raison des incertitudes liées à l'impact réel des accords commerciaux conclus avec les Etats-Unis, et de l'évolution de l'inflation et des investissements dans un contexte politique Français instable.

PIB réel en pourcentage



L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et le FMI constatent que l'économie mondiale résiste mieux que prévu aux évènements géopolitiques et aux décisions protectionnistes de l'administration Trump. Il est cependant encore tôt pour en prendre la pleine mesure.

On peut également noter de fortes disparités de croissance au niveau mondial en raison de dynamiques démographiques et technologiques inégales, mais également au sein même de l'Union Européenne

B. Europe : des divergences internes prononcées

L'économie européenne a plutôt bien résisté jusqu'à présent, avec une prévision de croissance revue à la hausse (1,2% contre 0,9% prévus en juin).

Cependant, l'inflation demeure une source d'inquiétude, et l'effet d'anticipation sur les hausses des droits de douanes en 2025, qui a eu un effet dopant sur les exportations, n'existera plus en 2026, d'où un abaissement de la prévision à 1% seulement.

En clair, selon la BCE, la dynamique positive actuelle ne serait que temporaire.

D'autant que les inégalités sont frappantes :

L'Allemagne, après 2 années de récession (-0,7% en 2023 et -0,5% en 2024, chiffres révisés tout récemment) semble se diriger vers une année 2025 en légère hausse (+0,2%) alors que l'année 2026 est attendue à +1,3%.

Cette perspective est à tempérer selon certains économistes ainsi que la Bundesbank. L'économie Allemande est plus exposée aux variations des coûts des énergies notamment en raison de sa dépendance au gaz Russe. Les exportations vers les Etats-Unis ont chuté de 3,9% au 1^{er} semestre 2025 suite aux taxations de l'acier, de l'aluminium et de diverses productions de machines-outils. L'industrie automobile est également à la peine, tant sur le marché Américain que sur le marché asiatique où la concurrence locale prend de plus en plus de parts de marché.

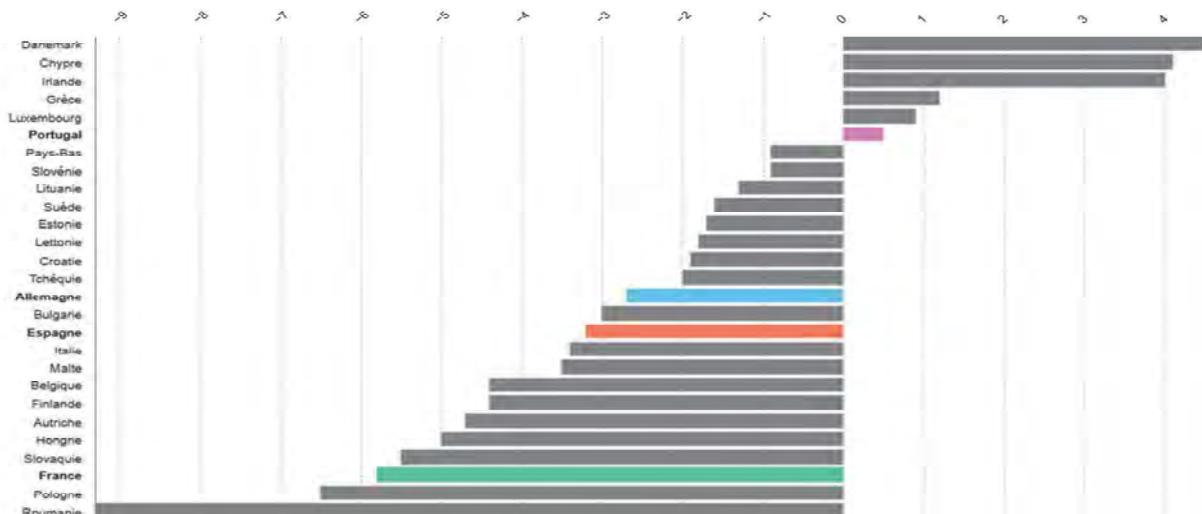
L'Italie, derrière des chiffres flatteurs (réduction du déficit qui devrait se situer autour de 3% en 2025, amélioration de la note de sa dette) demeure le deuxième pays le plus endetté d'Europe derrière la Grèce (137,9% de son PIB au 1^{er} trimestre 2025).

Les anticipations pour 2026 et 2027 montrent une perspective de croissance faible, en raison d'une baisse des exportations déjà remarquée cette année (-21% vers les Etats-Unis en glissement annuel) conjuguée à la fin du plan de relance européen post-pandémie, et une démographie en déclin.

De leur côté, l'Espagne et le Portugal arrivent à maintenir une croissance plus soutenue (respectivement à 2,6% et 1,9% pour 2025) avec de meilleures perspectives pour 2026.

Grâce à une consommation intérieure dynamique (le taux d'épargne en Espagne n'est que de 12,82%, contre 19,41% en Allemagne), au tourisme et à des mesures budgétaires qui ont permis de relancer l'économie : les anciens mauvais élèves de la zone Euro s'affichent actuellement comme des exemples à suivre, à tel point que le Portugal aura un excédent budgétaire de 0,3% en 2025.

**Solde des comptes publics en pourcentage du PIB
2024**



Source : [Eurostat](#)

C. France : Entre instabilités et crises de confiance

Politiques :

L'après dissolution n'a pas apporté la stabilité escomptée, bien au contraire. L'Assemblée nationale cristallise les fractures de la société française, à la fois comme miroir et amplificateur des clivages politiques, sociaux et territoriaux.

La recherche de stabilité par des alliances et des compromis parfois surprenants ne rassure pas les observateurs quant à la capacité de ce gouvernement à faire voter un budget et à redresser les comptes publics.

Le Premier ministre Sébastien Lecornu s'est engagé à ne pas recourir à l'article 49-3 de la constitution. C'est donc le parlement qui aura le dernier mot : cela présage des débats houleux autour des nombreux amendements déposés. Si le budget est finalement adopté, il aura certainement beaucoup évolué par rapport au document présenté initialement.

Autre concession importante, et qui aura immédiatement fait réagir les milieux économiques : le gel de la réforme des retraites.

Financières :

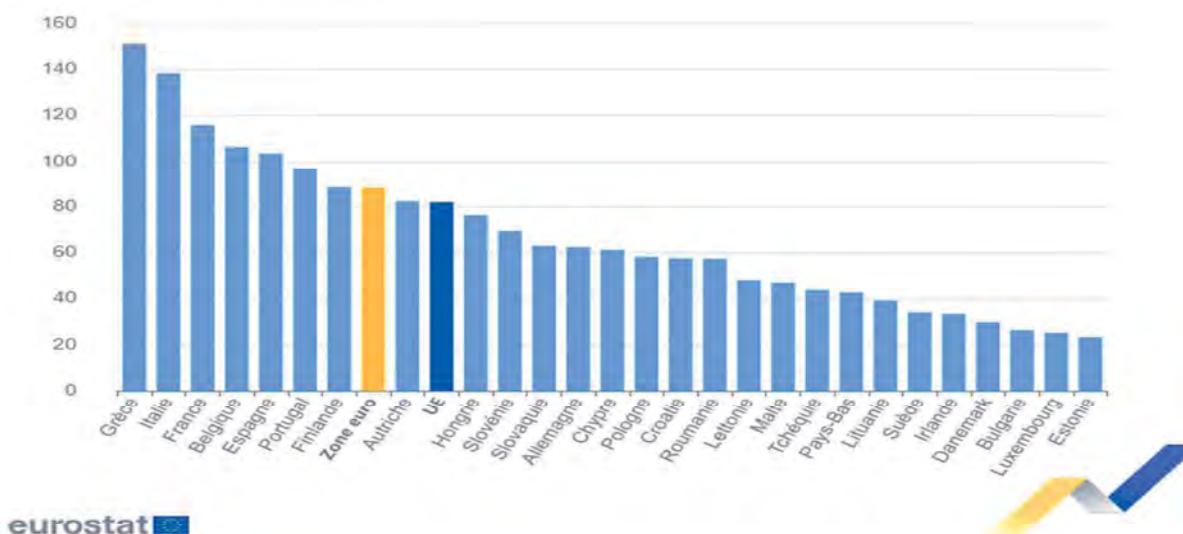
La note de la dette souveraine de la France a de nouveau été dégradée par l'agence S&P, après une rétrogradation par l'agence Fitch. Elle estime que la France traverse sa plus grave instabilité politique depuis la fondation de la Ve République en 1958.

Cette dégradation pourrait affecter les taux auxquels la France se finance, mais également les taux appliqués aux banques commerciales, et par répercussion, toucher les particuliers.

La France est le troisième pays le plus endetté d'Europe en proportion de son PIB (115,8% au 2em trimestre 2025) derrière la Grèce et l'Italie

Ratio dette publique/PIB, 2025T2

En pourcentage



Après le choc provoqué par le dérapage surprise de son déficit s'établissant à -5,8% en 2024, la France vise une réduction cette année à -5,4% et programme un retour sous les 3%, à horizon 2029.

Cet objectif est ambitieux dans le contexte politique et économique actuel.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2026 est d'ores et déjà vivement critiqué, alors que son étude par la commission des finances a commencé le 20 octobre avec la partie recettes et un peu plus de 1 500 amendements jugés recevables.

Economiques :

Le PLF 2026 est un budget de « rigueur contrainte » : il tente de concilier réduction des dépenses et relances ciblées, avec un certain nombre d'annonces impopulaires et d'augmentation d'impôts.

Le préalable d'abandon du recours au 49-3 et du gel de la réforme des retraites ayant entériné de nouvelles unions, les deux premières motions de censure contre le gouvernement « Lecornu II » ont été rejetées, dont celle de LFI pour 18 voix.

Cela montre la fragilité de ce gouvernement et des difficultés qu'il aura à aller au bout de la séquence budgétaire qui s'est ouverte.

Le PLF 2026 se base sur une croissance projetée à 1% en 2026 (contre 0,7% en 2025) et une inflation en recul à 1,1% (contre 1,7% en 2025).

L'activité serait portée majoritairement par la demande interne, grâce notamment à la consommation des ménages avec un taux d'épargne en recul à 17,8% (contre 18,4% en 2025).

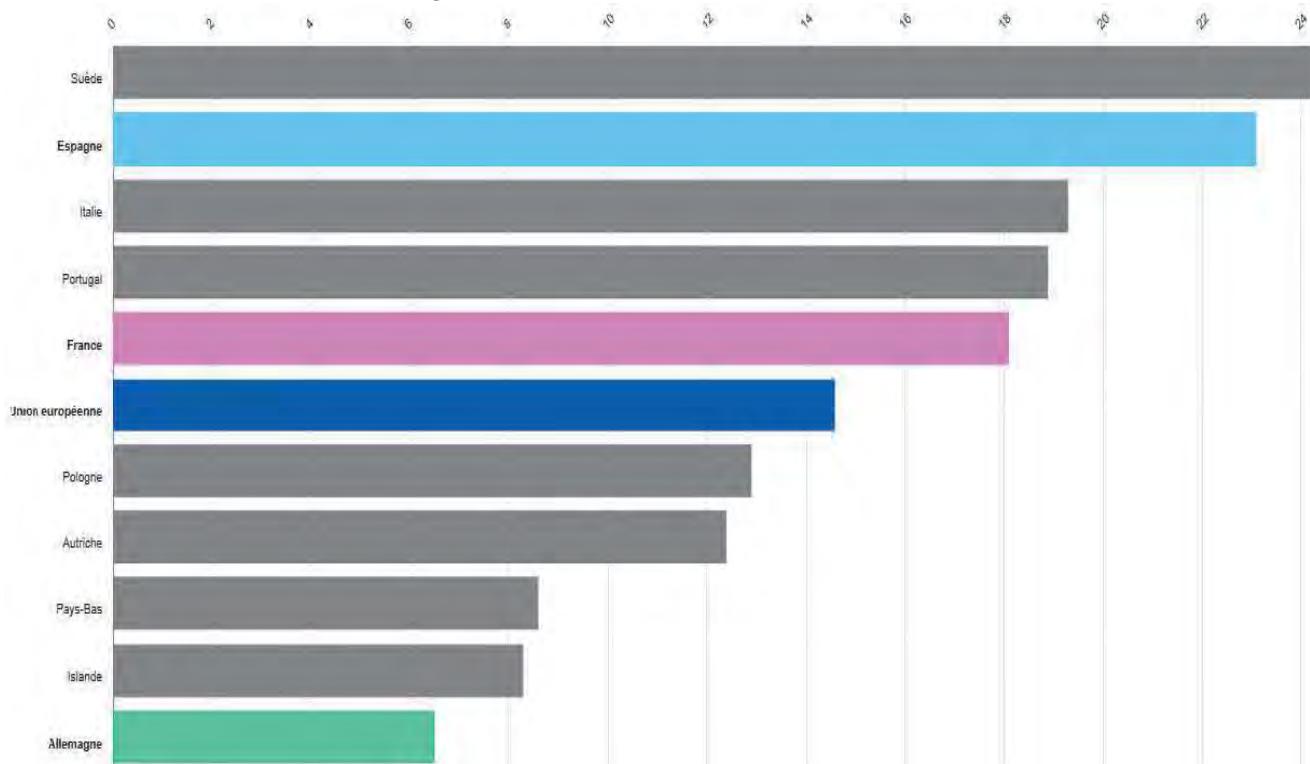
Parmi les mesures ayant fait le plus parler, l'augmentation des impôts à hauteur de 14 milliards en 2026.

Taxe sur les holdings, prolongation de la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus, mais aussi gel du barème de l'impôt sur le revenu, chasse aux niches fiscales, taxation des indemnités journalières pour les personnes en « affection longue durée », suppression de réduction d'impôts accordées aux parents d'élèves du secondaire et du supérieur, augmentation des taxes sur les énergies vertes, ou encore hausse de 10% de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) sont autant de mesures qui feront l'objet d'amendements âprement discutés à l'Assemblée nationale.

A ces recettes fiscales supplémentaires, 17 milliards d'euros d'économies de dépenses devront permettre à la France de ramener son déficit en dessous de 5% en 2026.

Du côté de l'emploi, le taux de chômage se maintient à des niveaux relativement bas pour la France (autour de 7,5% au second trimestre 2025) mais l'emploi des jeunes reste en recul (18,1%) en deçà de la moyenne européenne (14,6%) et loin derrière l'Allemagne (6,5%).

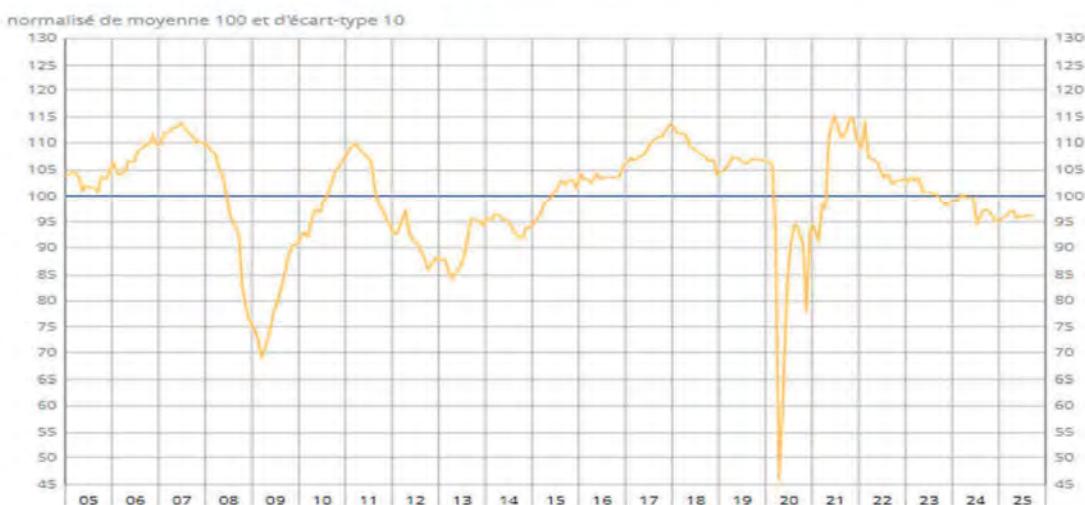
Taux de chômage - Moins de 25 ans – Données août 2025



[Eurostat](#)

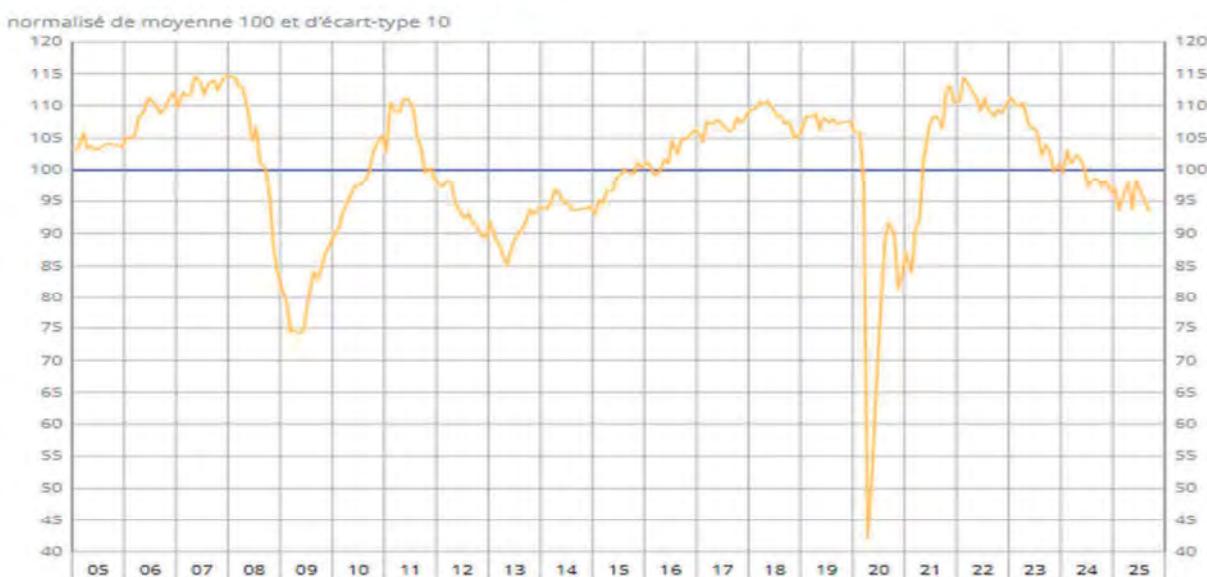
Le gouvernement compte sur un retour de la confiance pour accréditer ses hypothèses. Pour le moment, le climat tant des affaires que de l'emploi, demeure morose (chiffres de septembre 2025).

Indicateur du climat des affaires France



Source : Insee.

Indicateur du climat de l'emploi France



Source : Insee.

Comme en 2025, les collectivités locales seront mises à contribution.

Selon le gouvernement, l'effort devrait s'établir à 4,6 milliards d'euros, mais le président du comité des finances locales, André Laignel, les évalue au double (8 milliards d'euros).



LA LOI DE FINANCES 2026 ET LES COLLECTIVITES LOCALES

Partie 2

La Loi de Finances et les Collectivités

Le PLF pour 2026 a été présenté le 14 octobre dernier. Il sera examiné en 70 jours par l'Assemblée nationale et le Sénat, puis le Conseil constitutionnel aura 8 jours pour le valider, soit avant le 31 décembre 2025.

Avec un calendrier aussi serré, et sans possibilité d'abréger les débats par le recours à l'article 49-3, les amendements seront donc tous étudiés, ce qui risque d'entraîner une situation de blocage.

Dans ce contexte, la partie du PLF concernant directement les collectivités locales sera un point d'achoppement.

A. La loi de programmation des finances publiques

L'année 2024 a confirmé ce que beaucoup pressentaient : les hypothèses optimistes de la LPFP 2023–2027, avec une croissance attendue à +1,4 % en 2024 et +1,7 % en 2025, étaient trop ambitieuses.

La réalité a été plus contrastée : une croissance finalement limitée à +0,6 % en 2024, portée par une consommation atone (-0,5 %) et un environnement international toujours perturbé (guerre en Ukraine, tensions énergétiques ...).

Pour 2025, les prévisions ont été révisées à la baisse, avec une croissance désormais estimée à +0,6 % (contre +1,0 % initialement), dans un contexte marqué par le ralentissement économique de nos principaux partenaires européens, notamment l'Allemagne.

	2023 (réalisé)	2024 (prévision initiale)	2024 (réalisé)	2025 (prévision révisée)	2026 (objectif)	2027 (objectif)
Solde déficit public	-5,0 %	-4,5 %	-5,8 %	-5,2 %	-4,0 %	-3,0 %

Les prévisions initiales de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour le déficit public semblaient ambitieuses. Les réalisations de 2024 l'ont confirmé : avec un déficit à -5,8 % du PIB (contre -4,5 % prévu), la France s'est éloignée de ses objectifs, en raison notamment de dépenses sociales non maîtrisées (chômage à 7,4 %, hausse du RSA) et de recettes fiscales inférieures aux attentes.

Pour 2025, le déficit a été révisé à -5,2 % (contre -4,0 % initialement), repoussant une nouvelle fois l'objectif de retour sous la barre des 3 % du PIB, désormais visé pour 2029.

La réduction du déficit public repose notamment sur une diminution des dotations aux collectivités territoriales et leurs groupements.

Evolution de la DGF et des variables d'ajustements

<i>en millions d'euros</i>	LF 2025	PLF 2026	% 2026/2025
Dotation globale de fonctionnement hors supplément DGF Régions	27 395	27 395	0,00%
DCRTP communes	188	60	-68,33%
DCRTP EPCI	741	611	-17,53%
DCRTP Départements	1 204	1 174	-2,49%
DCRTP Régions	278	98	-64,92%
FDTPE	214	164	-23,33%

B. Les dispositions de la Loi de Finances impactant les collectivités et la Ville de Bergerac

La trajectoire d'évolution du déficit public est orientée vers un retour sous les 3% du PIB à horizon 2029.

Pour atteindre cet objectif, après les 2,2 milliards d'économies réalisés en 2025, le gouvernement projette de ponctionner 4,6 milliards aux collectivités en 2026.

1. La dotation globale de fonctionnement (DGF):

Après trois hausses consécutives, la DGF serait cette fois gelée en 2026. En gelant l'effet de l'inflation, cela correspondra à une baisse de la DGF d'environ 1,7%.

A l'intérieur de la DGF, la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) pourraient augmenter de 140 à 150 M€ afin de renforcer l'effort de solidarité.

2. Le fonds de compensation de la TVA :

L'assiette risque d'être resserrée, certaines dépenses étant exclues (par exemple les dépenses de fonctionnement, dont l'impact peut être estimé à environ -30K€ pour la ville de Bergerac) et d'autres faisant leur entrée dans le périmètre de calcul (comme les concessions d'aménagement).

Selon le gouvernement, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) est attendu en hausse de 213M € en 2026, par rapport à 2025.

3. Le doublement du DILICO :

Le DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriale) a été mis en place lors du PLF2025 pour une année, mais se trouve étendu dans le PLF2026.

Il sera même doublé, passant de 1 à 2 milliards d'euros, et concernera plus de collectivités (par exemple, 4 000 communes potentiellement concernées contre 1 900 en 2025).

Le montant ainsi prélevé sera mis en réserve et redistribué à 80% aux collectivités contributrices (contre 90% en 2025), le solde servant à abonder un fonds de péréquation. Le DILICO 2025 devait être reversé sous 3 ans, délai porté à 5 ans en 2026, avec une nouvelle clause : les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses par type de contributeur (communes, EPCI...) sont inférieures à celle du PIB.

Ainsi, dans le cas où les dépenses d'une catégorie de contributeurs excède l'évolution du PIB en valeur, majorée d'un point de pourcentage, c'est toute la catégorie qui ne sera pas remboursée l'année suivante.

En ce qui concerne les communes, seront concernées par le DILICO en 2026 celles dont l'indice synthétique (composé à 75% du potentiel fiscal et 25% du revenu par habitant) est supérieur à 100% (contre 110% en 2025) de l'indice moyen de la catégorie. Il pourrait y avoir des dispositifs d'exonération pour les communes bénéficiant de la DSU par exemple.

Sous toute réserve, la Ville de Bergerac ne devrait pas être impactée par cette mesure.

4 Les autres dispositions concernant l'investissement :

Après avoir été divisé par deux en 2025, le fonds vert est une nouvelle fois réduit de 500 M€ pour atteindre 650 M€ en 2026 (contre 2,5 milliards d'euros début 2025) ce qui va à l'encontre de l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le fonds d'investissement des territoires (FIT) devrait remplacer la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville. Il devrait être réservé aux territoires ruraux et aux communes dont la population en quartier politique de la ville dépasse 10% de leur population. Selon une étude du groupement d'intérêt public (GIP) Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine, sur la base du recensement 2020, cela représente plus de 19% pour Bergerac. Les masses réparties par le Préfet ne devraient pas changer pour Bergerac par rapport à 2025.



SITUATION DE LA COMMUNE

Partie 3

La situation de notre Collectivité

A. L'exécution budgétaire 2025 :

Le résultat dégagé par l'exécution budgétaire 2024 a financé la totalité des investissements, comme souhaité par la municipalité, ce qui montre la bonne gestion de la collectivité.

Durant cet exercice 2025, le résultat de l'exercice devrait se situer aux alentours de 3 M€ malgré les effets négatifs des décisions gouvernementales et de la conjoncture économique sur la Ville de Bergerac :

- Augmentation des taux de cotisations dont la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) : +4 points pour environ 300 000€ ;
- Hausse des dépenses liées au traitement des déchets (350 K€) ;
- Tensions persistantes sur les contrats d'assurance (460 K€).

Les mesures de sobriété ont permis d'absorber en partie ces augmentations.

Pour rappel, les températures dans tous les bâtiments communaux ont été baissées, avec une attention particulière pour les résidences autonomie où la température est fixée à 21° et dans les écoles maternelles où elle est fixée à 20°. Le plan éclairage public, avec une extinction totale dans certaines parties de la ville entre 0h30 et 6h du matin est opérationnel depuis mai 2023. Le périmètre a été étendu, après une année de mise en place. Parmi les autres mesures mises en place, on peut citer l'arrêt des fontaines de la Ville, le changement des ampoules à incandescence par des ampoules LED, l'eau chaude sanitaire a été ramené à 55° au lieu de 60°. L'utilisation des véhicules de service électriques (voitures et vélos) pour les déplacements à l'extérieur de Bergerac est encouragée ainsi qu'un recours à la visioconférence la mesure du possible. Les appareils de chauffage d'appoint sont interdits dans les locaux municipaux.

La SEM 24 Périgord Énergies a posé des panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école Cyrano et du théâtre la Gargouille, d'autres pistes sont à l'étude incluant une part d'autoconsommation pour le CTM ou le centre J. Lagabrielle notamment.

S'agissant des travaux d'investissement, les dépenses réalisées pour 2025 devraient être d'environ 10 millions d'euros, il s'agit notamment :

- Les travaux de la coulée verte du Caudeau (passerelles) pour environ 600 K€ ;
- La salle de boxe à Naillac (500 000 €) ;
- Le couvert de pétanque (700 000 €) ;
- Les tribunes du gymnase Bramerie (415 000 €) ;
- Le centre d'art de la photographie (1 980 000 €) ;
- La première phase de la réfection de la couverture du musée du tabac (170 000 €) ;

- Le centre social Jean Moulin, le foyer jeunes et le local pour Pitchouns et grands (1 350 000 €) ;
- Des travaux d'amélioration d'éclairage public (350 000 €) ;
- La poursuite du déploiement de l'ouverture par badge des bâtiments municipaux (150 000 €) ;
- Des travaux d'aménagements urbains pour 450 000 € (dont le square Samuel Paty pour 110 000 € et la nouvelle entrée de Picquecailloux pour 120 000 €, parking de Naillac 150 K€, goudronnage de l'impasse H. Dunant 40 K€ et divers petits aménagements) ;
- La suite de la mise en accessibilité des bâtiments municipaux (200 000 €) ;
- Le budget participatif (50 000 €).

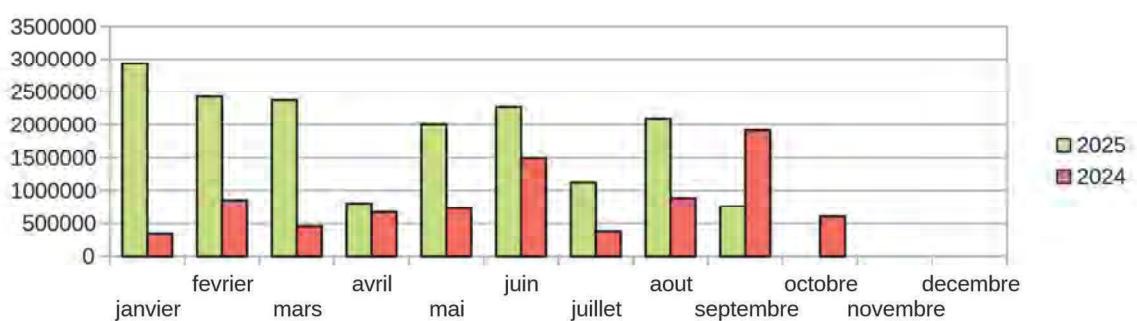
Enfin, l'année 2025 marque le lancement des derniers grands projets de la mandature :

- La réfection de la place de la République (520 K€) ;
- Les travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Montesquieu (1 200 K€) ;
- La mise en place du plan écoles (500 K€) ;
- La création de vestiaires de rugby sur la plaine de Picquecailloux (500 K€) ;

B. La Trésorerie :

La Ville a eu recours à une ligne de trésorerie à hauteur de 3 000 K€. Son utilisation est similaire à l'exercice 2024. Une certaine détente des taux d'intérêts comparativement à 2024 est à noter.

Comparatif trésorerie mensuelle 2024-2025



Le délai moyen de paiement comprenant les délais de l'ordonnateur (y compris les maîtres d'œuvre) et du comptable, à fin septembre 2025, se situe à 33 jours.

C. Les niveaux d'Epargne :

Grâce à la bonne gestion budgétaire, les niveaux d'épargne se sont maintenus en 2024 à un niveau positif malgré le contexte inflationniste, avec une épargne nette à 930 K€.

Pour 2025, comme chaque année, les rôles supplémentaires de fiscalité permettant en principe d'améliorer le résultat et les épargnes ne sont connus que dans les tous derniers jours de décembre, l'épargne nette calculée avec les informations connues à fin octobre devrait s'établir à + 180 K€ en raison d'un remboursement du capital de la dette à 3 900 K€ et des intérêts de la dette chiffrés à 830 K€. L'année 2026 enregistrera une baisse des intérêts d'environ 100 K€ pour un capital remboursé équivalent à 2025.

Historique des épargnes



Lexique :

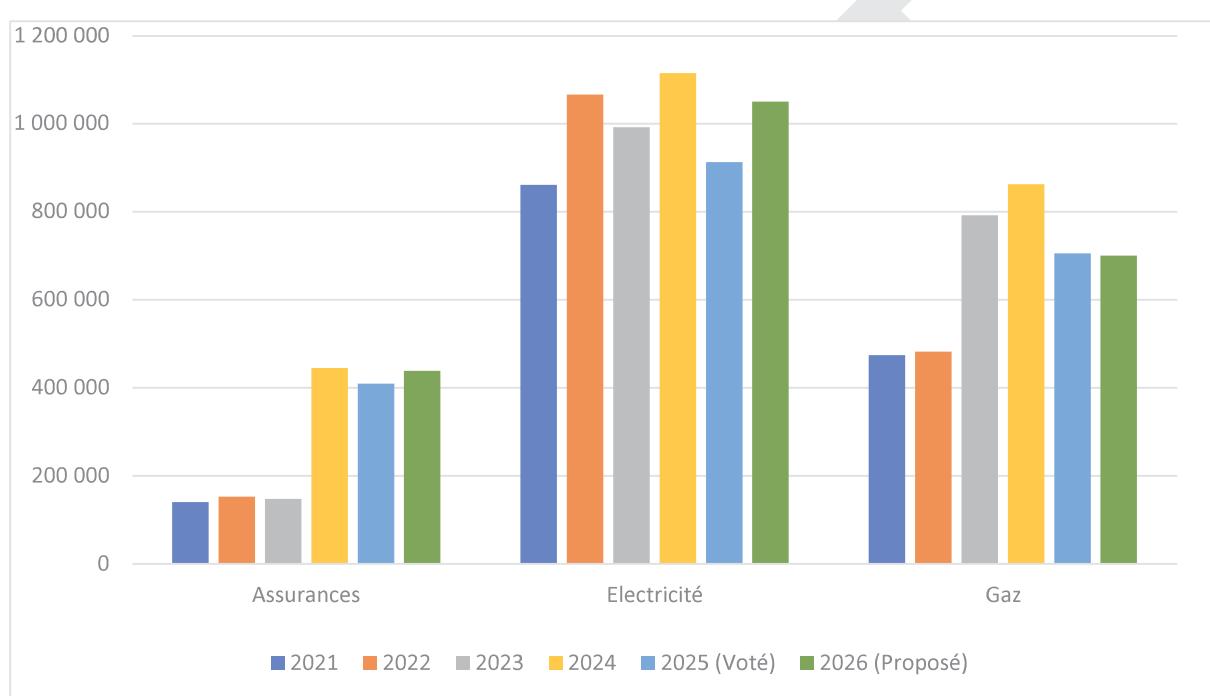
- L'épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (= épargne de gestion) moins les charges d'intérêts. Appelée aussi autofinancement brut, l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement)
- L'épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

LE BUDGET 2026

Partie 4

La préparation du budget 2026 :

La préparation de ce budget s'effectue toujours dans un contexte inflationniste important. Les coûts de l'énergie continuent d'avoir un impact important sur les charges à caractères général, malgré les mesures de sobriété mises en place. Le coût des assurances, et de la gestion des déchets pèse pour environ 600 K€, alors qu'il était inférieur à 200 K€ en 2019 . Les dépenses courantes se limitent désormais quasi exclusivement à des dépenses réglementaires et contractuelles.



La dynamique des recettes repose sur la seule taxe foncière acquittée par les propriétaires et dans une plus faible mesure sur la hausse des tarifs des services. La revalorisation des bases fiscales suit le taux d'inflation (+1,7% pour 2025). La prévision de hausse des bases pour 2026 sera estimée, dans le budget, à 1,1%.

S'agissant de la masse salariale, l'évolution est estimée à +1,40% en raison de l'augmentation des cotisations CNRACL pour la deuxième année consécutive, de la participation à la mutuelle de groupe, ainsi qu'à l'augmentation programmée du complément indemnitaire annuel (CIA).

L'enveloppe prévisionnelle de formation est maintenue à 100 K€, de nouveaux logiciels métiers seront déployés après étude et concertation avec les utilisateurs comme cela a été le cas avec le logiciel de marchés publics ou encore de gestion des congés en 2025.

Une nouvelle phase de travaux de réfection des bureaux de l'hôtel de Ville sera engagée, et le renouvellement des machines-outils se poursuivra, notamment avec une balayeuse neuve.

S'agissant du recours à l'emprunt, les taux, après un pic en 2024, amorcent une légère baisse. Les taux impactent, malgré tout, fortement chacun des recours à l'utilisation de la ligne de trésorerie.

A. La section de fonctionnement :

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal :

i. Fiscalité directe locale :

Pour rappel, la Ville de Bergerac a baissé ses taux de foncier de 5,7% en 2022. Ils sont inchangés depuis et le resteront en 2026. Seule la revalorisation des bases votée lors de l'adoption de la Loi de Finances pour 2026 déterminera le montant des recettes issues de la fiscalité. A titre d'information, le taux d'inflation prévisionnel pour 2026 devrait s'établir autour de 1,1 %, selon les indications connues à ce jour.

	VILLE DE BERGERAC				TAUX MOYEN AU NIVEAU NATIONAL *	TAUX MOYEN AU NIVEAU DEPARTEMENTAL *
	2023	2024	2025	2026	Données 2024	Données 2024
Taxe foncier bâti	54,74 %	54,74 %	54,74 %	54,74 %	39,74%	55,76%
Taxe foncier non bâti	121,80 %	121,80 %	121,80 %	121,80 %	51,08	90,10%
Taxe habitation logements vacants et résidences secondaires	13,89%	13,89 %	13,89 %	13,89 %	23,88%	19,12%

* toutes strates confondues

La fiscalité perçue en 2024 se monte à 24 838 102 € auquel il faut déduire le coefficient correcteur de 5 501 080 €, soit un montant net de 19 337 022 €, selon les prévisions de l'état 1259 de fiscalité, adressé par les services de la direction générale des finances publiques.

La taxe sur les friches commerciales est toujours en vigueur avec un taux maximum de 20 % la 1ère année, 30 % la 2ème année et 40 % la 3ème année.

ii. Les Concours de l'État :

Le montant de la dotation forfaitaire devrait être revalorisée à 3 450 K€ en raison de la variation à la hausse de la population de Bergerac.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) devrait avoir une évolution positive de 1,3 % en 2026 avec une estimation à 1 330 K€.

La dotation nationale de péréquation devrait être stable avec un montant estimé à 780 K€.

Les compensations d'exonération restent encore et toujours incluses dans les variables d'ajustement de l'État. En cumul, là où la Ville devrait percevoir 2 140 431 €, elle n'a été compensée qu'à hauteur de 1 172 280 €, comme détaillée ci-dessous au titre de 2025 :

Taxe sur le foncier non bâti 2025 (compensation de l'Etat)

Colonne1	Bases exonérées	Taux	Compensation 2025 avant minoration	Coefficient minoration	Compensation 2025 après minoration
Abattements terres agricoles	38 709	123,40 %	47 767	0,679398	32 453
Longue durée (bois)	3 960	121,80 %	4 823	0,069697	336
Sous-total	42 669		52 590		32 790

Taxe sur le foncier bâti – 2025 (compensation de l'Etat)

	Bases exonérées	Taux	Compensation 2025 avant minoration	Coefficient minoration	Compensation 2025 après minoration
Personne de condition modeste	1 435 823	41,26 %	592 421	0,069697	41 290
Quartier politique de la Ville	6 459	57,92 %	3 741	0,263946	987
Logement social	807 130	54,74 %	441 823	0,069697	30 794
Abattement 50 % bâtiments industriels	1 736 735	60,45 %	1 049 856		1 049 856
Recentrage de la TH					16 563
Sous-Total	3 986 147		2 087 841		1 139 490
Total TFNB – TFB	4 028 816		2 140 431		1 172 280

iii. Recettes issues de la tarification des services :

les tarifs des services publics ont été augmentés en moyenne de 0,8% au 1^{er} septembre 2025 soit selon le taux de l'inflation connu en avril 2025.

iv. Synthèse :

Globalement, pour les recettes de fonctionnement, le récapitulatif par grandes masses peut se résumer ainsi :

Chapitre	2020 RÉALISÉ	2021 RÉALISÉ	2022 RÉALISÉ	2023 RÉALISÉ	2024 RÉALISÉ	2025 PROSPECTIVE RÉALISÉ	2026 PROSPECTIVE
Produits des services	3 924 473	4 635 369	4 421 501	4 357 673	4 499 000	4 250 000	3 991 185
Fiscalité*					27 042 352	27 364 900	27 610 055
Impôts et taxes	22 020 283	22 918 936	23 783 634	24 713 943	3 671 995	3 659 909	3 614 909
Dotations Subventions	7 323 243	7 523 315	7 151 111	7 424 673	7 846 000	7 350 000	7 806 848
Autres produits (hors cessions)	766 116	781 938	410 283	908 362	787 000	780 000	1 067 333
Produits financiers	77 033	32 028	23 664	15 704	11 000	6 500	2 000
TOTAL	34 111 148	35 891 586	35 790 193	37 420 354	43 857 347	43 411 309	44 092 330
Total hors atténuation de produits de fiscalité (coefficients correcteur)				38 462 976		37 910 229	38 492 330

*Le chapitre fiscalité est intégré suite à la mise en place de la comptabilité M57, la recette inscrite est désormais globale hors déduction du coefficient correcteur

2. Les dépenses de fonctionnement :

i. Les charges à caractère général :

Elles sont contenues avec la plus grande rigueur. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de -0,13%, par rapport au budget total voté 2025, quant au chapitre 011 il est en recul de -0,84%.

La nouvelle charge de l'enlèvement des déchets de balayeuses, des corbeilles, des écoles et des bâtiments administratifs, dorénavant facturée au tonnage réel, représentera environ 300 000 € en 2026, alors que le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée à l'appui des taxes foncières représentait environ 45 000 € en 2023.

Comme constaté en 2024 puis en 2025, l'augmentation des tarifs du marché des assurances fait peser une charge supplémentaire d'environ 250 000 €.

Il est à noter que les fluides pèsent pour environ 30% et représentent la famille de dépenses la plus importante des charges à caractère général.

Les dépenses contraintes représentent ainsi plus de 80% du total des charges à caractère général.

2026 sera l'année du retour du Tour de France à Bergerac avec une étape Périgueux-Bergerac dont l'arrivée est à Picquecailloux. L'annonce faite par la société organisatrice du Tour le 23 octobre dévoile une étape 100% Dordogne qui sera quasiment identique à celle de 2017 et se déroulera le 11 juillet 2026.

Une programmation plus ambitieuse des Estivales est prévue pour accompagner cet évènement.

ii. Les dépenses de personnel :

En 2025, le budget de la masse salariale a été impacté notamment par la hausse de la cotisation CNRACL et la mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale.

En 2026, la participation de la Ville à l'offre de mutuelle de groupe s'élèvera à 20 € par agent et 5 € supplémentaires jusqu'à 2 enfants. Les prochaines élections municipales (2 tours) sont également provisionnées.

Détail des articles principaux	Année 2024	Année 2025 (mandaté 10 mois + Simulation nov/déc)	Année 2026 (propositions budgétaires)
Traitements des fonctionnaires	10 064 248 €	9 800 000 €	9 800 000 €
NBI - SFT	219 510 €	214 000 €	210 000 €
Primes et indemnités	2 092 128 €	2 108 500 €	2 147 000 €
Rémunérations des contractuels dont TAPS	1 157 738 €	1 226 000 €	1 190 000 €
Rémunération des personnels extérieurs (enseignants)	35 500	46 000 €	46 000 €
Rémunération des apprentis/contrat aidé	43 007	60 000 €	56 000 €
Charges patronales et autres (Cotisations assurance du personnel ...)	5 685 015 €	5 856 863 €	6 000 000 €
Médecine du travail	5 883	5 000 €	7 000 €
Participation prévoyance puis mutuelle en 2026	40 890	32 000 €	91 000 €
Versées directement (décès, chômage)	8 750	1 637 €	3 000 €
TOTAL Chapitre 012	19 352 679 €	19 350 000 €	19 550 000 €
par rapport à l'année précédente		100,00%	1,02%

- **Les avantages en nature :**

- **Les logements :**

2 agents en 2025 pour un montant de 5 938 € (de janvier à octobre 2025). Il en est de même en 2026.

- **Les repas :**

4 agents en 2025 pour un montant de 550 € (de janvier à octobre 2025). Le nombre d'agents bénéficiant de repas est variable suivant les années.

- **Les effectifs :**

Évolution des effectifs permanents depuis 2024 :

	Effectifs au 31/12/2024				PROJECTION Effectifs au 31/12/2025				PROJECTION Effectifs au 31/12/2026			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Fonctionnaires	13	57	327	397 (-7)	13	55	321	399 (-8)	13	55	321	399 (=)
Emplois fonctionnels	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)	2	-	-	2 (=)
Collab. Cabinet	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)	1	-	-	1 (=)
Contractuels publics	3	2	6	11 (-3)	3	2	7	12 (+1)	3	2	7	12 (+1)
TOTAL				411 (-10)				404 (-7)				404 (=)

Évolution des effectifs non permanents depuis 2023 :

	Effectifs au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2024	PROJECTION au 31/12/2025	PROJECTION au 31/12/2026
Contrats aidés Apprentis	4	5	5	5
Adulte relais	1	0	0	0
Contractuels remplaçants	19	24	34	29
Contractuels temporaires TAPS	56	53	57	57
Contractuels temporaires AESH	3	0	0	0
Vacataires	2	0	0	0
Personnel Enseignant	17	17	17	17
TOTAL	102	99	113	108

Prévisions de départs à la retraite des fonctionnaires :

Départs 2024	
Sur 30 agents fonctionnaires Âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite)	14
% sur effectif fonctionnaire 2024 (399 agents)	3,50 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	1
Départs 2025	
Sur 27 agents fonctionnaires qui seront âgés de 62 ans et + (âge légal de départ à la retraite, suite à la réforme, variation âge de la retraite de 62 à 64 ans selon son année de naissance)	10
% sur effectif fonctionnaire 2025 (391 agents)	2,55 %
Fonctionnaires âgés de 65 à 67 ans (âge limite de départ à la retraite)	1
Départs 2026	
Prévision sur 25 agents âgés de 62 et plus.	10
% sur effectif fonctionnaire 2026 (391 agents)	2,55 %

iii. Les subventions de fonctionnement aux associations :

La Ville accompagne au mieux les associations ; l'enveloppe consacrée aux subventions est proposée à hauteur de 960 K€, montant supérieur au budget prévisionnel 2025, malgré la fin de la valorisation d'un agent à l'association des retraités du Cantou (38 000€) et la fin progressive de la subvention attribuée à la ligue de l'enseignement (36 K€ en 2024 24 K€ en 2025 et 12 K€ en 2026).

iv. Les autres dépenses de fonctionnement :

Parmi les autres dépenses de fonctionnement, le contingent incendie est estimé à 1 800 K€, en progression de plus de 50 K€ en raison de l'augmentation de la population.

Le poste des intérêts de la dette propre est prévu en baisse soit 756 K€ pour 2026. Les intérêts de la ligne de trésorerie se montent à 70K€ et les intérêts courus non échus à – 20K€.

V. Synthèse :

Chapitre	2020 RÉALISÉ	2021 RÉALISÉ	2022 RÉALISÉ	2023 RÉALISÉ	2024 RÉALISÉ	2025 PROSPECTIVE RÉALISÉ	2026 PROSPECTIVE
Charges à caractère général	5 679 724	6 048 237	6 568 181	7 035 316	7 388 000	7 700 000	8 169 704
Dépenses de personnel	19 579 228	19 313 513	19 305 728	19 202 702	19 356 000	19 350 000	19 550 000
Atténuation de produits*					5 409 371	5 530 000	5 600 000
Autres charges	4 937 628	5 220 482	5 204 075	5 527 200	5 712 000	5 900 000	5 872 763
Intérêts de la dette	606 789	538 509	535 150	802 115	904 000	855 000	806 000
Autres	407 698	389 609	285 149	193 011	43 000	41 000	30 500
Total	31 211 067	31 510 350	31 898 283	32 760 344	38 812 371	39 376 000	40 028 967
Total hors atténuation de produits					33 403 000	33 846 000	34 428 967

* Coefficient correcteur de fiscalité auparavant déduit directement sur la recette

3. L'Objectif global des dépenses de fonctionnement :

La loi de programmation des finances publiques du 18 décembre 2023 pour les années 2023 à 2027 prévoit que les collectivités contribuent à l'effort de maîtrise de la dépense publique, en limitant l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement.

La Ville de Bergerac y est parvenue dans un contexte inflationniste pénalisant. Lors de la mandature, les dépenses de fonctionnement auront même diminué de près de 10% en euro constant :

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses Réelles de Fonctionnement en K€	31 211	31 604	31 898	32 760	33 801	33 862	34 428
Variation en € courant	-1,07 %	1,26 %	0,93 %	2,70 %	3,18 %	0,18 %	1,67 %
Inflation	0,50 %	1,80 %	5,20 %	5,70 %	2,20 %	1,70 %	1,10 %
Variation en € constant	-1,56 %	-0,56 %	-4,32 %	-3,15 %	0,91 %	-1,52 %	0,55 %

B. La section d'investissement :

1. Les recettes d'investissement :

i. Le produit des amendes de police :

Ce produit correspond à la part de recettes versées au titre des infractions au code de la route. En 2025, la valeur unitaire du produit est en hausse par rapport à 2024, soit 54,17 € contre

49,7154 €. Le nombre de procès-verbaux dressé en 2024 s'élève à 6 408 contre 4 404 l'année précédente.

Le montant perçu en 2025, au titre des amendes dressées en 2024, est de 333 K€. La recette envisagée pour l'année 2026 est de 300 K€, le PLF prévoyant de ne pas modifier la fraction des produits des amendes forfaitaires revenant aux collectivités.

ii. Les subventions :

La recherche de subventions reste l'outil indispensable aux financements des investissements inscrits au plan pluriannuel des investissements. La DSIL serait intégrée dans un fonds d'investissement des territoires (FIT) avec la DETR et la dotation politique de la ville. L'enveloppe globale ne devrait pas être revue à la baisse.

Pour mémoire, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) notifiée au titre des années 2024 et 2025 se monte à plus de 1M€ par an.

Cependant, d'autres partenaires pourraient réduire la voilure en matière d'aides aux investissement (Département, Région...) en raison de difficultés financières qui commencent à devenir importantes. Le département de la Gironde, dont la trajectoire financière est jugée hors de contrôle, en est un exemple criant.

C'est pourquoi, la Ville de Bergerac a ouvert son spectre de recherche depuis quelques années et sollicite d'autres partenaires, avec succès par exemple pour la halle de Bergerac qui a été financée par l'Europe à hauteur de 250 K€.

Depuis 2024, un agent est chargé de la recherche de financements des opérations d'investissement et éventuellement de fonctionnement.

iii. Le programme de cessions :

La politique de rationalisation du patrimoine reste en vigueur pour 2026, pour une recette espérée d'environ 600 K€, avec notamment la cession du bâtiment de l'ancienne cuisine centrale, de terrains jouxtant Eureenco, de l'ancien local des espaces verts Boulevard A. Claveille, d'un bâtiment rue des Recollets et divers terrains.

iv. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et les autres recettes :

Le virement prévisionnel, après prise en compte de toutes les recettes et de toutes les dépenses estimées de la section de fonctionnement, est envisagé à 2 230 K€, auquel s'ajoute le montant de la dotation aux amortissements à hauteur de 2 100 K€. Désormais avec la mise en place du référentiel M57, les amortissements se calculent au prorata temporis pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier.

Cet autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette, estimé à 3 900 K€ pour 2026.

Le fonds de compensation de la TVA se monterait aux environs de 900 K€, soit une baisse par rapport à 2025, en raison de la diminution des dépenses d'investissement éligibles en 2024 et de la prudence qu'il convient d'avoir en raison des incertitudes liées au PLF.

3. Focus sur les emprunts :

i. Situation de la dette au 31 décembre 2025 :

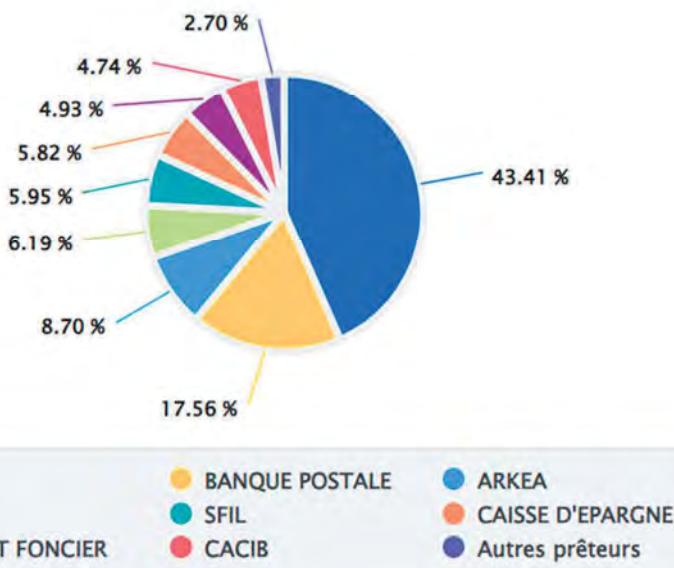
En 2025, un emprunt de 1 500 K€ a été souscrit auprès de l'Agence France Locale, avec un taux variable (Euribor 3M + 1,3%) qui s'établit actuellement à 3,01 %.

Une consultation est en cours, dont une partie sera réalisée avant la fin 2025, afin de couvrir le montant des dépenses d'investissement à payer d'ici le 15 décembre. Le capital restant dû au 31 décembre devrait être de 30 555 K€, dont 510 K€ provenant des emprunts du budget abattoir.

	01/01/20	01/01/21	01/01/22	01/01/23	01/01/24	01/01/25	01/01/26
Montant CRD en K€ budget abattoir compris	35 200*	30 531	31 103	30 961	32 603	31 434	30 555

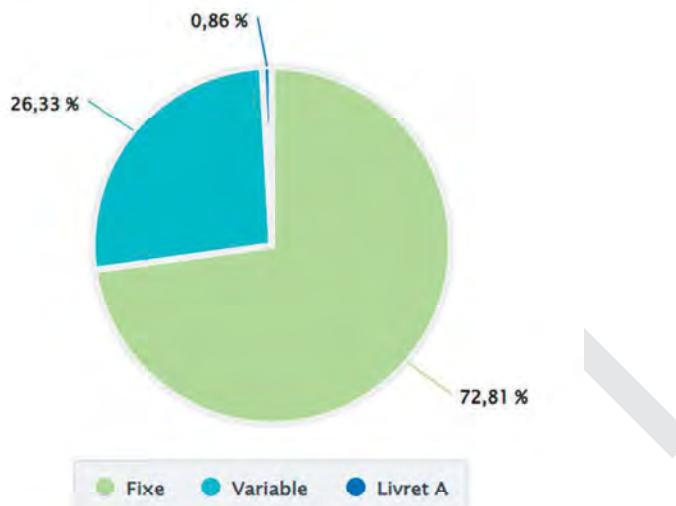
ii. Répartition par prêteurs :

Répartition par prêteur



iii. Répartition par structure de dette :

Dette par type de risque



Dette par type de risque

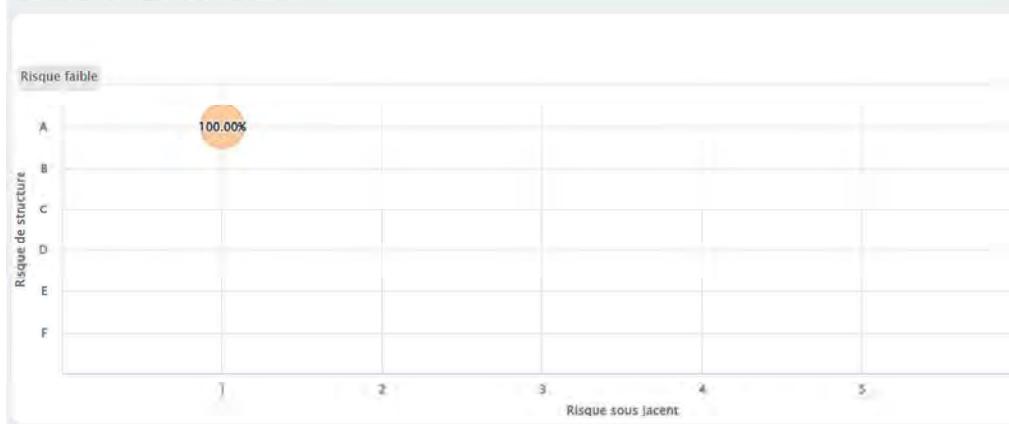
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	22 602 174,00	72,81%	2,16%
Variable	8 173 062,00	26,33%	2,89%
Livret A	266 667,00	0,86%	4,05%
Ensemble des risques	31 041 903,00	100,00 %	2,37%

État généré au 25/10/2025

iv. Charte GISSLER :

La totalité des encours est classée 1A, c'est-à-dire des emprunts en euros à taux fixe simple, taux variable simple, etc. La structure de la dette de la Ville de Bergerac ne comporte aucun emprunt à risque.

Dette selon la charte de bonne conduite



4. Les dépenses d'investissement :

Le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2025-2028 est retracé dans le tableau joint en annexe. Ce PPI est enrichi d'une présentation par politique publique pour les opérations structurantes. L'année 2026 marquera la fin de cette mandature avec des élections municipales en mars prochain.

C'est pour cela que le PPI joint n'intègre pas de nouveaux projets, mais seulement les crédits nécessaires pour terminer ceux en cours. Pour les années 2027 et 2028, une ligne « autres projets structurants » a été introduite, par politique publique, afin de donner une indication des marges de manœuvre dont disposera la future équipe municipale, et conforme à la prospective 2026/2032 présentée en 2025.

i. Opérations structurantes :

- Plan écoles - Plan de rénovation des groupes scolaires : 500 K€,
- Plan séniors - Rénovation de la résidence autonomie Montesquieu : 600 K€,
- Plan développement économique - Reconstruction et remise aux normes de l'abattoir : 930 K€,
- Plan sports/associations – dont Vestiaires rugby Picquecailloux et football au Pont-Roux : 720 K€,
- Plan patrimoine – Eglise Notre Dame phase 3 et toiture du musée du tabac phase 2 : 995 K€,
- Plan transition écologique – dont Place de la République : 1 M€.
- Extension du cimetière de la Beylive : 70 K€.

ii. Participations :

La Ville participe au financement des travaux de la construction de la caserne des pompiers et du centre événementiel. Sont également inscrits les participations aux travaux d'éclairage public et de réseaux effectués par le SDE et les participations à la pose de panneaux photovoltaïques, ainsi que les subventions dans le cadre du logement.

iii. Autres opérations et investissements courants :

L'enveloppe annuelle est proposée à hauteur de 1 559 K€. Elle comprend les acquisitions de matériel informatique (110 K€), de matériel de propreté avec l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (200 K€), les travaux annuels dans les bâtiments (160 K€), les grosses réparations dans les bâtiments scolaires (100 K€), les travaux d'aménagements urbains (50 K€) et le programme annuel de réfection des toitures (200 K€) et le matériel nécessaire aux travaux en régie (200 K€).

Une enveloppe de 480 K€ est introduite pour le remboursement, en 3 annuités, du solde théorique de notre encours auprès de l'EPFNA (Etablissement public foncier de Nouvelle Aquitaine), sans présager de futures ventes ou d'aménagements qui pourraient faire baisser ce montant.

iv. Budget participatif :

L'enveloppe « un budget pour mon quartier » est de 50 000 €. Il s'agit d'un dispositif de démocratie de proximité pour la réalisation d'initiatives d'intérêt général définies par les habitants organisés en conseils de quartier.

v. Travaux en régie réalisés par le personnel de la collectivité :

Les compétences des agents sont mobilisées pour réaliser des travaux importants qui accroissent la valeur du patrimoine. Une enveloppe annuelle de 200 K€ qui correspond à la valorisation du temps passé par les agents est consacrée à ces opérations.

C. Le budget vert :

Introduit par un amendement à la loi de finances 2024, et précisé par un décret du 16 juillet 2024, la notion de budgétisation environnementale, ou budget vert, est un outil qui a pour but d'analyser le budget des collectivités en fonction de plusieurs objectifs environnementaux.

Issu des engagements de la France lors des accords de Paris en 2015, l'État Français l'applique depuis 2020 à son propre budget.

A compter du compte administratif 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants auront également l'obligation de présenter un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

La Ville de Bergerac a initié un groupe de travail chargé de définir les modalités de mise en œuvre de ce projet.



CONCLUSION

Le budget proposé pour 2026 s'inscrit dans la continuité des mesures mises en place depuis 2020, notamment en matière de :

- Maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Chaque départ que ce soit pour raison de retraite ou autre motif fait l'objet d'une étude approfondie quant aux possibilités de redéploiement des missions en interne ou recrutement en interne ou en externe ;
- Effort sur les travaux de réhabilitation et de maintien en bon état du patrimoine, et d'optimisation des dépenses notamment sur les économies d'énergie ;
- Désendettement,
- Maintien des taux de fiscalité.
- Soutien constant au tissu associatif bergeracois.

La rationalisation des dépenses permet d'absorber les contraintes nouvelles que représentent la redevance incitative instaurée à compter du 1^{er} janvier 2025, la hausse des cotisations CNRACL et la dégradation des conditions d'accès aux assurances qui pèse sur les collectivités depuis 2 ans en raison de la sinistralité et du désengagement des assureurs historiques.

A chaque dépense d'investissement est adossée une recherche active de tous les financements possibles.

Depuis 2020, ce sont plus de 50 millions d'euros qui ont été investis pour moderniser, embellir, et offrir de nouveaux services aux bergeracois.

Les caps fixés en début de mandat ont été tenus : diminuer le niveau d'endettement tout en mettant en œuvre un programme d'investissement ambitieux, maîtriser les dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter les taux, donner un souffle nouveau à Bergerac en augmentant son attractivité.

Partie 5 : Les annexes

LES ANNEXES

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2 025	2 026	2 027	2 028
		TOTAL VOTE	PROPOSITION BP 2026	PREVISION	PREVISION
OPÉRATIONS STRUCTURANTES					
PLAN ECOLES	RÉNOVATION GROUPES SCOLAIRES	500 000	500 000	1 000 000	
	PLAN ECOLES – AUTRES PROJETS STRUCTURANTS				500 000
PLAN SENIORS	RÉSIDENCE AUTONOMIE MONTESQUIEU	1 200 000	600 000		
PLAN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	REMISE AUX NORMES ABATTOIR		200 000	2 000 000	1 400 000
	RECONSTRUCTION ATELIER DE DECOUPE (INDEMNITES ASSURANCE + TVA)	900 000	730 000		
SPORTS – ASSOCIATIONS	PLAN PLAINE DES SPORTS - ENTRÉE / PARKING PICQUECAILLOUX - HALL R GÉRAUD	100 000			
	PLAN PLAINE DES SPORTS - PICQUECAILLOUX VESTIAIRE RUGBY	500 000	520 000		
	PLAN FOOTBALL - VESTIAIRES DU PONT ROUX	50 000	200 000	1 000 000	
	PLAN PLAINE DES SPORTS - COUVET DE PETANQUE	218 000			
	PLAN GYMNASES - GYMNASE BRAMERIE	369 000			
	PLAN PLAINE DES SPORTS - ECLAIRAGE ALLEE LUCIEN VIDEAU	130 000			
	PLANS SPORTS ASSOCIATIONS – AUTRES PROJETS STRUCTURANTS				1 000 000
POLITIQUE PATRIMONIALE	CULTURE - CENTRE DE LA PHOTOGRAPHIE/ MAISON DES ARTISTES	1 500 000			
	CULTURE - TOITURE MUSÉE DU TABAC	182 840	190 000		
	CULTURE - COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE	55 500	25 000		
	CULTE - ÉGLISE NOTRE DAME RESTAURATION PHASE 3 Y COMPRIS 30 000€ POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE	60 000	780 000	750 000	
	CULTE - ÉGLISE ST JACQUES	-16 861			
	HALLE MARCHE COUVERT	72 000			
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS				1 000 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	COULÉE VERTE	550 000	100 000	400 000	400 000
	PEPI LOC	53 500			
	PLACE DE LA REPUBLIQUE	520 000	1 000 000		
	RIVES DE LA DORDOGNE RIVE GAUCHE SQUARE MARCEL GUICHARD	42 500			
	GROSSES OPERATIONS ÉCONOMIES ENERGIE (AUTRES QUE CELLES INSCRITES DANS LE PLAN GYMNASES)	100 000	100 000	100 000	100 000
	AUTOMATISATION FONCTIONNEMENT ÉCLAIRAGE ET OUVERTURE DES GYMNASES	70 000	50 000		
	BARRE COMMERCIALE NAILLAC SALLE MULTI-ACTIVITÉS	50 000			
SOLIDARITES	TIERS LIEU LAGABRIELLE	500 000			
	CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN	890 500			
	LA PÉRIGOURDINE (TRAVERSE) DONT ACQUISITION	125 000			
	AUTRES PROJETS STRUCTURANTS				1 000 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	AMENAGEMENTS S PATY CRESSONNIERE DUNANT PETIT SOL	317 000			
	PLANS AMENAGEMENTS URBAINS – AUTRES PROJETS STRUCTURANTS			250 000	250 000

POLITIQUE PUBLIQUE	OPÉRATION	2 025	2 026	2 027	2 028
		TOTAL VOTE	PROPOSITION BP 2026	PRÉVISION	PRÉVISION
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (PLAFOND D'ACQUISITION SANS TENIR COMPTE DES CESSIONS)		480 000	480 000	480 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	EXTENSION CIMETIERE LA BEYLIVE COÛT TOTAL 573 000€ JUSQU'EN 2030		70 000	192 000	
ACQUISITIONS	ACHAT BATIMENT STOCKGEL	170 000			
ACQUISITIONS	EQUIPEMENTS POLICE	5 000			
ADAP	ADAP	70 000			
DIVERS	REMBOURSEMENT TAXE AMENAGEMENT + TROP PERCU ETUDE GARE	87 759			
PARTICIPATIONS					
PARTICIPATION	TRAVAUX FUTURE CASERNE POMPIERS	190 000	190 000	190 000	190 000
PARTICIPATION	EFFACEMENT RÉSEAUX (ARTICLE 8)	130 000	130 000	130 000	130 000
PARTICIPATION	EFFACEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BT HORS CONVENTION	30 000	30 000	30 000	30 000
PARTICIPATION	PRIMES OPAH – SOUTIEN AU LOGEMENT ANCIEN	70 000	70 000	70 000	70 000
PARTICIPATION	ÉCLAIRAGE PUBLIC	275 000	275 000	275 000	275 000
PARTICIPATION	CENTRE ÉVÉNEMENTIEL	377 750	377 750	377 750	
SOLIDARITES	ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT SOCIAL		100 000	100 000	100 000
PARTICIPATION	PARTICIPATIONS – AUTRES PROJETS STRUCTURANTS				377 750
INVESTISSEMENT COURANT					
BÂTIMENTS	TRAVAUX SUITE COMMISSION DE SÉCURITÉ	50 000	50 000	50 000	50 000
ACQUISITIONS	MATÉRIEL MANIFESTATIONS	45 000	45 000	45 000	45 000
AMÉNAGEMENTS DIVERS	CIMETIERES	80 000	30 000	30 000	30 000
ACQUISITIONS	AMÉNAGEMENTS LIES A LA REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE – ENVELOPPE DES COMMERCANTS	40 000	40 000	40 000	40 000
AMÉNAGEMENTS DIVERS	PLANTATIONS	60 180	50 000	50 000	50 000
ACQUISITIONS	FRAIS NOTARIÉS ACQUISITION EURO SYMBOLIQUE	20 000	20 000	20 000	20 000
ACQUISITIONS	ACQUISITIONS MATÉRIEL ESPACES PAYSAGERS + SPORTS	50 000	50 000	50 000	50 000
ACQUISITIONS	ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES	20 000	20 000	20 000	20 000
ACQUISITIONS	ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE	35 000	15 000	15 000	15 000
ACQUISITIONS	INFORMATIQUE – MATÉRIEL ET LOGICIELS	100 000	110 000	110 000	110 000
ACQUISITIONS	INFORMATISATION DES ÉCOLES	20 000	20 000	20 000	20 000
ACQUISITIONS	MATÉRIEL DE PROPRETÉ	30 000	200 000	30 000	30 000
ACQUISITIONS	MATÉRIEL DES SERVICES HORS ESPACES VERTS	30 000	30 000	30 000	30 000
ACQUISITIONS	OUTILLAGE CTM	20 000	20 000	20 000	20 000
AMÉNAGEMENTS DIVERS	ÉQUIPEMENT DU JARDIN CINÉRAIRE FUNÉRAIRE	25 000	25 000	25 000	25 000
BÂTIMENTS	AUTRES BÂTIMENTS + INSTALLE SPORTIVES	219 315	160 000	160 000	160 000
ACQUISITIONS	MATERIEL TRAVAUX EN REGIE	190 000	200 000	200 000	200 000
BÂTIMENTS	GROSSES RÉPARATIONS ÉCOLES	100 000	100 000	100 000	100 000
AMÉNAGEMENTS URBAINS DIVERS	RÉSEAUX ET TRAVAUX AMÉNAGEMENTS URBAINS	50 000	50 000	50 000	50 000
BÂTIMENTS	RÉFECTION DES TOITURES	200 000	200 000	200 000	200 000
CAUTIONS	CAUTION DIVERSES	4 500	4 500	4 500	4 500
ACQUISITIONS	VÉHICULES	85 000	60 000	60 000	60 000
AMÉNAGEMENTS URBAINS DIVERS	BORNES ARRÊTS MINUTES OU BORNES ESCAMOTABLES	50 000	50 000	50 000	50 000
ACQUISITIONS	REEMPLACEMENT MATÉRIEL CUISINE CENTRALE / OFFICES ECOLES	10 000	10 000	10 000	10 000
BUDGET PARTICIPATIF					
BUDGET PARTICIPATIF	OPÉRATIONS RETENUES DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF	50 000	50 000	50 000	50 000
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT EFFECTUÉS EN RÉGIE PAR LE PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ					
BÂTIMENTS	HÔTEL DE VILLE				
BÂTIMENTS	LOCAL VÉLOS PARKING DES ILLUSTRES				
BÂTIMENTS	ÉCOLES				
BÂTIMENTS	CTM				
BÂTIMENTS	ESPACES VERTS				
BÂTIMENTS	GUINGUETTE				
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	GYMNASES				
BÂTIMENTS	GÎTE DE LAGABRIELLE				
AMÉNAGEMENTS URBAINS DIVERS	DIVERS AMÉNAGEMENTS				
	TOTAL	12 228 483	8 527 250	8 984 250	8 942 250